

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 18/07/2022
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 45
Nombre de procurations : 1
Votes pour : 46
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSÉ Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc, SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montffa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : /

ETAIENT EXCUSES: COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize),

PROCURATIONS: COSTES Jean-Paul à SUPERY Jean-Marc

Délibération n° 2022-82

Objet : REALISATION D' UN PRET DE 365 000 € POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PONT DES BORDES SUR ARIZE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Arize Lèze réalise les travaux de réhabilitation du Pont des Bordes sur Arize.

Le montant total des travaux s'élève à 372 788 € HT. Afin d'équilibrer cette opération, il conviendrait de réaliser un prêt d'un montant de 365 000 €. Suite à la consultation d'organismes de prêts, le Crédit Agricole Sud Méditerranée est l'organisme le mieux placé.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable à la réalisation d'un prêt de 365 000 € au taux fixe de 1,96 % à échéances classiques, remboursable trimestriellement sur 3 ans auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée.
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat, tous les documents et avenants à venir pour régler les conditions du prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Claude COURNEIL

